

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 011-551 7700

Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

SC26298 – 72/29/15

CONFÉRENCE DE L'UNION
Trente-troisième session ordinaire
9-10 février 2020
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

Assembly/AU/2(XXXIII)
Original : anglais

L'ÉTAT DE L'UNION AFRICAINE
(Janvier 2020)

L'ÉTAT DE L'UNION AFRICAINE (Janvier 2020)

I. APERÇU

1. Les réflexions sur l'état de l'Union africaine entre les États membres s'avèrent particulièrement opportunes, eu égard aux nouveaux défis et enjeux auxquels l'Afrique se trouve confrontée et à leur impact direct sur l'avenir de la population du continent, ainsi qu'à son rôle sur la scène mondiale ; d'où la nécessité d'une réflexion stratégique pour identifier les priorités permettant à l'Afrique de s'engager activement dans ces dynamiques et de jouer son rôle légitime sur la scène internationale.

2. L'Afrique a réalisé des progrès significatifs sur de nombreux fronts, notamment de ceux de l'économie, de la gouvernance, de la paix et de la sécurité, mais demeure confrontée à des défis majeurs. Cette note jette un faisceau de lumière sur l'état de l'Union dans maints domaines clés, les progrès accomplis dans le passé récent, en particulier au cours de l'année 2019 qui vient de s'écouler, en vue d'ouvrir le débat sur les voies et moyens d'aller de l'avant. De par leur nature même, certaines priorités nécessitent des réflexions urgentes et des délibérations interactives entre les chefs d'État et de gouvernement africains.

II. COMMERCE INTRA-AFRICAIN

3. L'année 2019 a été remarquable en termes de progrès réalisés dans la mise en place d'un environnement politique propice pour stimuler le commerce intra-africain. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) estime que la ZLECAf dispose du potentiel d'accroître le commerce intra-africain de plus de 50%, grâce à la suppression des droits à l'importation, et de doubler sans doute ces échanges commerciaux si les barrières non tarifaires sont également réduites. Actuellement, le commerce intra-africain s'élève à 15%.

4. À la suite de la signature de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en mars 2018, à Kigali, ce dernier est entré en vigueur en mai 2019, soit 30 jours après le dépôt du 22^e instrument de ratification. En janvier 2020, 54 États membres de l'Union africaine ont signé l'Accord, parmi lesquels vingt-huit (28) ont déposé leurs instruments de ratification auprès de la Commission¹.

5. S.E. Président Abdel Fattah Al Sisi, président de la République arabe d'Égypte et président de l'Union africaine, a souligné que « *l'entrée en vigueur de la ZLECAf marque un important jalon sur la voie de l'intégration économique du continent. Elle crée la plus grande zone de libre-échange au monde depuis l'OMC. Cette percée ouvre également la voie à l'intégration du continent dans l'économie mondiale* ». Des efforts significatifs sont encore indispensables pour réaliser ce marché unique de 1,2 milliard de personnes et 2,5 mille milliards de dollars de PIB. L'Union doit (i) publier la

1. Le Burkina Faso, le Tchad, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, Eswatini, la Guinée-Equatoriale, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Mali, la Mauritanie, Maurice, la Namibie, le Niger, le Rwanda, la République arabe sahraouie démocratique, São Tomé-et-Príncipe, le Sénégal, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Togo, l'Ouganda, et le Zimbabwe.

liste définitive des concessions tarifaires et les règles d'origine en suspens d'ici février 2020; (ii) démanteler les tarifs existants d'ici le 1er juillet 2020; (iii) rendre opérationnel le Secrétariat de la ZLECAf au plus tard le 31 mars 2020; et (iv) conclure les négociations de la phase II sur l'investissement, la politique en matière de concurrence et les droits de la propriété intellectuelle d'ici décembre 2020.

6. À l'avenir, des problématiques importantes doivent être abordées. Le commerce intra-africain n'augmentera que si le secteur privé est pleinement engagé dans les échanges dans le cadre de la ZLECAf. Les entreprises doivent être instruites du fonctionnement de la ZLECAf. En 2019, une application de téléphonie mobile a été lancée dans le but de fournir au grand public des informations actualisées sur la ZLECAf. En outre, la première foire commerciale intra-africaine a été organisée au Caire, en Égypte, en décembre 2018, qui a réuni des centaines d'entreprises africaines et a favorisé la conclusion d'accords commerciaux de plus de 40 milliards de dollars EU dans les 55 pays.

7. Le financement du commerce constitue une priorité importante à envisager à l'avenir, dans un contexte où les méthodes de paiement et le manque d'une monnaie commune africaine rendent le commerce transfrontalier plus complexe, nécessitant ainsi l'engagement d'institutions financières solides. En outre, la facilitation des échanges revêt une importance primordiale. En 2019, la Commission de l'UA a élaboré une stratégie pour la facilitation des échanges et le soutien douanier, laquelle doit être soigneusement examinée à l'aune des réalités des États membres de l'UA, afin de s'assurer qu'elle réponde à leurs besoins ainsi qu'aux exigences de la ZLECAf. Le développement et le renforcement des capacités opérationnelles sur le terrain s'avèrent essentiels dans le cadre des procédures douanières et au profit des autorités douanières, en termes d'information, d'équipement et de formation.

III. INTÉGRATION RÉGIONALE

8. D'importants jalons ont été franchis sur la voie de l'intégration africaine.

1. L'Afrique est davantage connectée par le biais des infrastructures

9. La connectivité africaine a enregistré des progrès tangibles depuis le lancement du Plan d'action prioritaire (PAP) du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) en janvier 2012. Les impacts de la première phase du PAP-PIDA peuvent être résumés comme suit:

- i) une capacité totale d'environ 16 066 km de voies de communication routières a été construite à travers l'ensemble du continent;
- ii) une capacité totale de 4 077 km de voies ferrées a été construite grâce aux projets du PIDA;
- iii) dans le secteur de l'énergie, une capacité totale de ligne de transmission d'environ 3506 km a été ajoutée; et
- iv) dans le secteur des TIC, 17 pays au total sont connectés à des câbles régionaux à fibre optique.

10. Le PAP-PIDA (1) arrivant à son terme en 2020, la Commission procède actuellement à l'examen des progrès réalisés au cours de la phase écoulée et se lancera dans l'élaboration d'un nouvel ensemble de projets d'actions prioritaires dans le cadre du PIDA. À cette étape notable, il importe de rappeler que les besoins de l'Afrique en matière d'infrastructures sont loin d'être satisfaits. La Banque africaine de développement (BAD) a estimé que les besoins en infrastructures de l'Afrique sont situés entre 130 et 170 milliards de dollars EU par an; ce qui signifie que l'Afrique connaît un déficit de financement des infrastructures de l'ordre de 68 à 108 milliards de dollars par an. Pour combler ce déficit, la Commission s'est associée à des institutions financières et à des partenaires stratégiques pour mobiliser des ressources supplémentaires.

11. En revanche, il est important que l'Union redouble d'efforts, car, sans la connectivité physique, d'autres efforts d'intégration régionale et économique ne pourront atteindre leurs performances optimales.

12. Les politiques régissant les investissements dans les infrastructures doivent être passées en revue afin de rendre le secteur plus attractif aux investisseurs. L'Union africaine doit investir davantage dans l'élaboration des projets en vue de réduire le risque financier pour les investisseurs et leur permettre de mobiliser les capitaux nécessaires.

13. Les dispositions révisées et modernisées visant à promouvoir la coopération entre l'UA, les CER et les États membres, y compris la réunion de coordination mi-annuelle, contribuent à soutenir utilement l'intégration continentale fondée sur une répartition idoine et efficace des responsabilités et des tâches ainsi que sur les avantages comparatifs.

2. Les frontières africaines sont plus ouvertes dans l'intérêt de la libre circulation des personnes

14. La nécessité de construire une Afrique où les frontières entre les États sont transformées en passerelles de communication et de circulation a toujours été une ambition des dirigeants africains, tel qu'énoncé dans le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine et, plus récemment, dans le Protocole au Traité sur la libre circulation des personnes, le droit de séjour et le droit d'établissement. Au 1er novembre 2019, le Protocole sur la libre circulation a été signé par 33 États membres et quatre ont déposé leurs instruments de ratification. Quinze ratifications sont requises pour son entrée en vigueur.

15. Parallèlement, l'Afrique a réalisé des progrès en matière de libre circulation. L'indice d'ouverture des visas, au titre de 2019, indique que les citoyens africains ont bénéficié de facilités d'accès dans la moitié des États membres de l'Union africaine. Cinq autres pays ont commencé à délivrer un visa électronique en 2019, faisant ainsi passer à 21 le nombre total d'États offrant ce service sur les 55 États membres.

16. La libre circulation peut renforcer les avantages souhaités de la ZLECAf, ainsi que les mouvements de capitaux et les investissements transfrontaliers. L'on peut trouver des solutions innovantes aux mouvements transfrontaliers grâce à l'échange d'expériences entre les États membres de l'UA, y compris des voies et moyens de

traiter et d'atténuer les défis et les risques techniques et sécuritaires qui sont occasionnellement associés aux efforts de promotion de la libre circulation.

IV. PAIX, SÉCURITÉ ET GOUVERNANCE

17. L'année 2019 a été une année déterminante pour le continent et l'Union africaine. Elle a été caractérisée par de nombreux événements qui mettent en évidence l'état de l'Union et les défis auxquels elle est confrontée dans les domaines de la paix et de la sécurité ainsi que leur lien avec le développement.

18. Au cours de l'année 2019, un certain nombre d'accords ont été signés, notamment l'accord de transition des acteurs soudanais et l'accord de paix en RCA. De même, l'Accord de paix revitalisé a été sauvé d'un éventuel échec au Soudan du Sud. Dans l'intervalle, l'Éthiopie et l'Érythrée ont poursuivi les efforts de consolidation de leur accord de paix historique. Ce ne sont que quelques exemples de solutions africaines aux problèmes africains, avec le soutien de l'UA et des CER concernées.

19. Au même moment, le continent continue de faire face à des menaces complexes, en particulier avec la propagation transfrontalière du terrorisme, de la traite, de la violence intercommunautaire et de la criminalité transnationale, lesquelles menaces ont accru les défis sécuritaires auxquels sont confrontés certains pays et régions comme la Libye, le Sahel, le Bassin du lac Tchad et la Corne de l'Afrique, notamment les difficultés rencontrées par les pays touchés, dans la quête de solutions durables par leurs propres efforts et comptant sur l'aide extérieure. Ces menaces prennent de nouvelles dimensions avec la tendance croissante des interférences externes négatives et les tentatives substantielles de compromettre la capacité africaine d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions.

20. C'est sur cette toile de fond que l'Union africaine a choisi le thème « Faire taire les armes » comme thème de l'année 2020. L'Afrique a besoin d'une stratégie commune plus solide qui reflète ses intérêts et ses capacités, compte tenu des éléments suivants:

- L'Union doit dresser le bilan de ses relations avec la communauté internationale et réfléchir concrètement aux voies et moyens de garantir que l'Afrique s'exprime d'une seule voix sur la scène mondiale et reprenne les rênes de ses propres affaires, en atténuant les influences extérieures indues, tout en tirant parti des avantages comparatifs des partenaires, dans la recherche des solutions africaines aux problèmes africains.
- L'Union doit mobiliser les pays qui ont l'avantage comparatif et la capacité d'apporter des contributions en nature ou matérielles, pour venir en aide aux pays touchés dans la lutte contre le terrorisme et la reconstruction et le développement post-conflit. Au nombre de certains des efforts notables enregistrés en 2019 figure l'initiative de l'Égypte d'accueillir et de rendre opérationnel le centre continental de reconstruction et développement post-conflit de l'UA.
- L'Afrique a besoin d'un financement prévisible pour ses programmes et opérations de paix. L'opérationnalisation du Fonds pour la paix est louable, mais il s'avère essentiel de mobiliser des ressources à l'intérieur

du continent, avec l'assistance des partenaires et en partenariat avec les Nations Unies, pour les opérations de soutien de la paix menées sous la conduite des Africains et mandatées par l'ONU.

- L'UA doit poursuivre ses actions de développement et d'opérationnalisation de son architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), notamment en déployant davantage d'efforts de prévention, d'alerte rapide, de reconstruction et développement post-conflit (RDPC) et d'opérationnalisation intégrale de la Force africaine en attente (FAA).
- La bonne gouvernance est primordiale pour garantir la stabilité, et des efforts d'harmonisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité et de l'architecture africaine de gouvernance s'avèrent essentiels.
- Une saine gestion des migrations sûres et ordonnées s'avère également essentielle pour garantir la stabilité et les progrès. L'Union a franchi des jalons louables, notamment en mettant à jour le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique afin de le polariser sur des actions et de mieux l'adapter aux réalités contemporaines. L'Union a également mis en place des institutions continentales pour soutenir une gouvernance efficace des migrations. Il s'avère primordial de renforcer les capacités de gestion des migrations aux niveaux continental, régional et national, et d'investir dans l'ouverture de voies de mobilité légale.

V. RÉFORMES STRUCTURELLES DE L'UNION AFRICAINE

21. En 2019, l'UA a réalisé de grands progrès dans le cadre de ses plans de réforme institutionnelle sur un certain nombre de fronts, notamment :

- (i) *Répartition efficace des tâches et responsabilités entre l'UA et les communautés économiques régionales:*

Dans le cadre de l'établissement d'une division plus efficace du travail entre l'UA et les Communautés économiques régionales, un protocole relatif aux relations entre l'UA et les Communautés économiques régionales ainsi que le Règlement intérieur de la réunion de coordination de mi-annuelle sont en cours d'élaboration.

- (ii) *Financement de l'Union:*

Des progrès ont été accomplis dans le cadre de l'opérationnalisation du Fonds pour la paix de l'UA, qui dispose dorénavant d'un conseil d'administration, avec une représentation équilibrée de toutes les régions. Le conseil supervise la mise en place des structures restantes prévue en 2020. Depuis 2017, cinquante États membres ont contribué à hauteur de 141 millions de dollars EU au Fonds pour la paix. Il reste cependant encore du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs d'autonomie financière fixés par la Conférence en 2015 et 2016.

- (iii) *Restructuration de la Commission et de certaines agences clés de l'Union:*

À l'issue de longues délibérations des États membres, la proposition d'une nouvelle structure pour la Commission de l'UA a été recommandée pour adoption par la Conférence. En outre, en 2019, les propositions de structures ont été approuvées pour les agences clés, y compris l'Agence de développement de l'UA (ADUA-NEPAD). La Commission finalisera son plan de transition et la stratégie de financement de la nouvelle structure au cours des prochains mois et consultera toutes les parties prenantes avant de présenter ces deux documents au Conseil exécutif pour adoption lors de sa prochaine session ordinaire en juillet 2020. Dans le droit fil des objectifs de réforme, la nouvelle structure ainsi que le fonctionnement de base de l'UA seront de plus en plus financés par l'Afrique.

(iv) *L'amélioration du système de recrutement de l'UA:*

Dans le cadre du suivi du processus d'élaboration de la nouvelle structure de la Commission, les États membres de l'Union africaine ont demandé que le système de recrutement soit amélioré avant que de commencer à pourvoir les nouveaux postes. En novembre 2018, le Conseil exécutif a constitué un groupe indépendant de dix experts pour procéder à l'examen du système de recrutement de l'UA et formuler des propositions d'amélioration. La proposition d'amélioration du système de recrutement du groupe d'experts a été examinée par le Comité des représentants permanents en janvier 2020. Grâce à ce nouveau processus, l'Union espère avec intérêt disposer d'un système de recrutement plus efficace et plus efficient pour attirer les meilleurs talents africains.

(v) *Sélection des hauts dirigeants:*

La Conférence de l'Union a décidé, en novembre 2018, d'instituer un comité de personnes éminentes de haut niveau pour la sélection des prochains hauts dirigeants de la Commission. À ce jour, quatre des cinq membres de ce comité ont été nommés. Le Comité s'est réuni les 3 et 4 février pour convenir de la feuille de route de l'exécution de son mandat.

VI. PERSPECTIVES D'AVENIR

22. Les délibérations sur l'état de l'Union africaine offriront derechef une occasion exceptionnelle d'amener les États membres à mener des échanges sur les principaux défis et perspectives de développement du continent. Les questions susmentionnées, bien que non exhaustives, visent à susciter un débat sur la détermination des priorités au cours de l'année à venir, en tirant parti des progrès accomplis dans la mise en œuvre et en relevant les défis nouveaux et émergents.

23. La réunion intégrera les contributions des États membres dans un ensemble de recommandations globales en vue d'une action politique à tous les niveaux.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2020-02-10

State of the African Union (January 2020)

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8961>

Downloaded from African Union Common Repository